

Loi ferroviaire

Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr - www.sudrail.fr

N°6 – 27 août 2013



Sud Rail
Union syndicale
Solidaires

La « dette », est un prétexte pour s'attaquer au service public ferroviaire

Le gouvernement évoque la **dette du système ferroviaire public**, sans proposer de solution. Elle devrait être logiquement considérée comme une dette publique puisqu'elle existe, pour l'essentiel, du fait de charges d'infrastructures qui sont de la responsabilité des pouvoirs publics (l'autre partie de la dette est due aux prêts pour la rembourser...). D'ailleurs, pour SUD-Rail, il s'agit non d'une dette mais du coût pour la collectivité d'un service utile à tous.



La « dette » doit donc être reprise par l'État d'une façon ou d'une autre, progressivement et sur longue période s'il le faut. **C'est ce que prévoyait la première directive européenne** de libéralisation ferroviaire (n° 91-440) avant toute ouverture à la concurrence ; c'est ce qui a été fait par d'autres États et pas en France.

La casse de 1997, la création de RFF ont déjà été organisés au prétexte de la situation financière de la SNCF.

Rappelons-nous qu'en 2007, c'est pour des raisons purement comptables que la direction SNCF expliquait l'externalisation de notre Caisse de Retraite et de Prévoyance.

Ce sont argument totalement fallacieux.

D'ailleurs, la charge de la dette d'infrastructure de la SNCF, sortie par la porte d'une reprise de dette par RFF, lui est revenue, en pire, par la fenêtre des péages d'infrastructure...

Évolution des péages d'infrastructure

versés par la SNCF à RFF (en milliards d'€ courants)

Ne sont considérés ici que les péages versés par l'Épic SNCF (les péages versés par les filiales du groupe SNCF ne sont pas inclus) à l'Épic RFF (les péages versés, par exemple, à Eurotunnel pour l'emprunt du tunnel sous la Manche ne sont pas inclus).

Années	Montants
1996	0,00
1997	0,92
1998	0,95
1999	1,52
2000	1,56
2001	1,69
2002	1,95
2003	1,95
2004	2,24
2005	2,29
2006	2,40
2007	2,60
2008	2,88
2009	3,03
2010	3,12
2011	3,18
2012	3,34

Soit, au total, 35,62 milliards.

A titre de comparaison, la dette du système ferroviaire public au 31/12/2012 était de

- 31,52 milliards pour RFF,
- 4,12 milliards pour la SNCF

Par les péages, en euros constants, la SNCF a remboursé, de 1997 à 2012, 1,5 fois la dette reprise par RFF en 1997

Nous ne sommes pas des « coûts », nous effectuons un travail utile à la collectivité !